

Compte-rendu du **Groupe de Travail Energie**  
 Dans le cadre de l'Opération de Développement Rural de Wellin  
**01/02/17 – Administration communale - Wellin**



Marloie, le 02 février 2017

**Présents :**

*Suzanne KEIGNAERT (collègue de Daniel CONROTTE, de la Cellule du Développement Durable de la Province du Luxembourg en charge de l'accompagnement du PAED de Wellin), Catherine MARCHAL (Conseillère en Energie de la Commune de Tellin), Etienne LAMBERT, Echevin en charge de l'Energie de la Commune de Wellin ;*

*Esther ZAEITYDT et Catherine SERVOTTE, Agents de développement à la Fondation rurale de Wallonie.*

**Excusés :**

*Anne DE VLAMINCK, responsable du service Logement/Energie de la Commune de Wellin, Daniel CONROTTE (Cellule du Développement Durable de la Province du Luxembourg), Elise Johnson (Guichet de l'énergie de Libramont) et Stéphane MOTTIAUX, Auteur de PCDR (IMPACT Sprl).*

Esther Zaetydt accueille les participants et les remercie pour leur présence. Un tour de table permet à chacun de se présenter. Quelques mots d'explications permettent ensuite de replacer la réunion dans le cadre de l'opération de développement rural de Wellin.

## 1. Rappel du contexte et objectifs de la réunion

Pour rappel, début 2016, la Commune de Wellin s'est lancée dans une nouvelle Opération de Développement rural dont l'objectif est d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants. En mai 2016, il y a eu des consultations dans les différents villages et depuis, un échantillon représentatif des Wellinois a intégré la CLDR (Commission locale de Développement rural) pour travailler sur les atouts et faiblesses de la commune.

Récemment, cette commission a établi une stratégie qui fixe, sous forme d'objectifs, les lignes directrices du développement de la commune pour les 10 années à venir. La stratégie de développement pourra être atteinte par la mise en œuvre de projets et d'actions concrètes.

Aussi, la CLDR lance un appel à projets à tous les citoyens de Wellin jusqu'au lundi 6 février 2017 pour identifier les projets et les actions à mettre en place.

Parallèlement, des groupes de travail sont mis en place afin de réunir, par thématique, les acteurs de terrains. Les objectifs de ces groupes de travail sont les suivants :

- Présenter la stratégie provisoire aux acteurs concernés
- Recueillir leur avis, affiner, corriger les objectifs définis dans cette stratégie
- Travailler sur des projets répondant à ces objectifs.

## **2. Présentation et discussion : Diagnostic partagé et Stratégie**

Esther Zaeytydt présente l'extrait du diagnostic partagé consacré à l'Energie (envoyé en préalable de cette réunion), mélange entre les constats objectifs fournis par l'auteur de programme (= bureau d'études Impact sprl) et les besoins et avis de la population (récoltés lors des consultations dans les villages en mai 2016).

### **► Commentaires suite à la présentation du diagnostic partagé :**

- *Le PAED n'est pas encore validé. Dès que la Commune aura rencontré une dernière fois Daniel Conrotte pour affiner les actions qui doivent encore l'être, le document pourra passer au Conseil communal.*
- *Concernant le cadastre énergétique des bâtiments publics, le cahier de charges doit encore passer au Collège pour l'appel d'offre.*
- *Au niveau des projets publics, la MDA est chauffée aux plaquettes de bois - fournies par un privé jusqu'à présent - mais bientôt produites au départ de la plateforme transcommunale Wellin-Libin-Paliseul située à Libin. Le projet de réseau de chaleur (issu de l'ancien PCDR) reliant le hall sportif, deux grandes surfaces et l'école de la FWB sera alimenté en plaquettes par la plateforme tandis que le laboratoire de Sohier sera chauffé aux pellets (espace insuffisant pour un stock de plaquettes).*

La FRW précise que les différentes réunions avec la population et la CLDR n'ont pas donné lieu à beaucoup de projets ni d'interrogations sur le sujet comme si l'énergie ne suscitait pas d'intérêt ou de préoccupations. Les deux idées venues en consultation sont :

- Faire de Wellin une Commune pilote dans le cadre d'un projet CO<sub>2</sub>
- Réaliser un cadastre énergétique pour le citoyen.

L'auteur du PCDR a donc très peu d'éléments à injecter dans le diagnostic partagé ; il a néanmoins proposé un objectif lié à l'énergie mais qui devra être rediscuté avec la CLDR suite à cette réunion.

### **► Réactions sur l'intérêt, très relatif, pour l'énergie?**

- *L'énergie n'est pas très « sexy ». Quand la commune de Tellin a organisé des conférences sur le sujet, il y a eu très peu de monde (idem pour l'environnement) et par conséquent, les événements de ce type sont aujourd'hui abandonnés.*
- *C'est lié aux prix actuels de l'énergie qui est redevenue accessible. Pour le moment, ça reste « raisonnable » mais les discussions auraient été différentes il y a deux ans quand le prix du mazout était à plus d'un euro le litre.*
- *Tout ne repose pas sur le citoyen, le secteur public doit aussi montrer l'exemple et c'est un effort collectif à faire que de réduire ses consommations et utiliser davantage de renouvelable.*

- *Il y a beaucoup d'aides communales à Wellin dans le secteur de l'énergie mais est-ce que les citoyens sont au courant ? N'y a-t-il pas un effort à faire en matière de communication ? (cf. les remarques en ce sens du Guichet de l'énergie, envoyées avant la réunion à la FRW).*

Esther Zaedydt présente ensuite la stratégie proposée par l'auteur, structurée autour de 3 défis (les numéros des défis n'impliquent en rien un ordre de priorité), visant le long terme (d'où le « 2027 ») et correspondant aux 3 piliers du développement durable (à noter que la stratégie a également été envoyée aux participants avant la réunion).

Le « Défi 1 », à teneur environnementale chapeaute les 2 autres défis (Economique et Social) pour refléter la volonté de la CLDR de tenir compte de la préservation du cadre de vie dans toute la stratégie. A ces 3 défis viennent s'ajouter un objectif transversal à toute la stratégie : « **Améliorer la communication et renforcer les partenariats locaux et supra-locaux** ».

En-dessous de chacun des défis, se déclinent des objectifs, plus concrets et opérationnels. Plus précisément, pour le thème qui nous occupe, l'objectif est le suivant : « **Promouvoir les économies d'énergie et valoriser les ressources locales pour produire de l'énergie** ».

**Réactions des participants suite à la présentation de la stratégie** : *l'objectif « énergie » a davantage sa place dans le défi n°1 lié à l'environnement car se soucier de l'énergie, c'est aussi tenir compte de son cadre de vie et améliorer sa qualité de vie. Et ce n'est pas sacrifier son confort que de s'en préoccuper ! Si on s'intéresse à l'énergie sur le long terme, c'est pour un bien-être global. Les participants pensent qu'il ne faut pas réduire l'énergie à des économies d'argent (même si cela représente une motivation). Le développement des nouvelles énergies va s'appuyer sur des ressources locales et a donc davantage sa place dans le 1<sup>er</sup> défi plutôt que dans le 2<sup>e</sup>.*

→ Moyennant toutes ces remarques à proposer à la CLDR, les participants confirment la stratégie et le contenu du diagnostic partagé proposés par le bureau d'études Impact et la CLDR, avec cependant un bémol sur le diagnostic : le chapitre relatif à l'énergie, trop « light », ne peut rester en l'état et doit être étoffé.

### 3. Liens entre le PAED et le PCDR

Le PCDR comme le PAED travaillent sur deux axes communs : promouvoir les économies d'énergie d'une part et valoriser les ressources locales pour produire de l'énergie d'autre part. Ces axes peuvent chacun être déclinés :

- **Au niveau privé** (citoyens, entreprises, agriculteurs, commerçants... tant dans les bâtiments qu'au niveau de la mobilité...)
- **Au niveau public** (Commune, écoles, CPAS, MRS, maisons de village... tant dans les bâtiments qu'au niveau de la mobilité...).

#### →Avantages de l'intégration du PAED dans le PCDR?

- ✓ Plus de force de conviction lors de la défense d'un projet s'il est présent dans les deux outils
- ✓ Plus de cohérence (image)
- ✓ Renforcement mutuel (Si des travaux « énergie » sont nécessaires dans un projet de rénovation ou construction du PCDR et que la Commune est engagée dans un PAED, cela donne accès aux subsides UREBA).

MAIS... reprendre les 49 actions du PAED dans le PCDR est énorme. Le PAED peut se permettre d'être exhaustif et détaillé car il travaille sur le seul domaine de l'énergie tandis qu'un PCDR prend en compte toutes les thématiques de la vie rurale. Par conséquent, si on intègre le PAED dans le PCDR, l'idée est plutôt de fusionner les actions qui peuvent l'être.

## →Réactions?

Les participants marquent leur accord et trouvent que la proposition doit être faite en ce sens à la CLDR. A noter que dans les actions en cours, Etienne Lambert signale qu'au niveau du PCA sur la nouvelle ZAE, la CCATM a recommandé de quantifier les besoins en énergie des futures entreprises et encouragé à utiliser de l'énergie « la plus propre » possible (pourquoi ne pas envisager une éolienne pour 20 ou 30 bâtiments ?).

## 4. Les projets

La FRW propose alors aux participants de se pencher sur le tableau des actions du PAED pour opérer des regroupements d'intitulés. Les actions considérées comme terminées sont ôtées de la liste (sauf celles liées à la sensibilisation et la communication qui peuvent ne jamais se finir).

En voici le résultat :

1/ Les actions ADO2 - Information des citoyens + ADO4 - Enjeux du réchauffement climatique + ADO7 – Sensibilisation du grand public aux URE - chaleur + ADO8 - Sensibilisation du grand public – électricité + ADO9 - Concours 0 Watts + ADO10 - Evènement festif + ADO11 - Evènement festif Supra communal + ADO13 – Information aux entreprises sont fusionnées sous l'intitulé « Actions de sensibilisation et de communication sur l'énergie »

2/ L'action ADO3 - Création d'un comité de pilotage va se réaliser prochainement (à mettre en Lot « 0 » - actions déjà en cours - du PCDR ou pas).

3/ L'action ADU80 - Construction d'un réseau de chaleur est considérée à ce stade par le PAED comme terminée mais la FRW signale qu'il est peut-être préférable de conserver cette fiche au cas où une autre opportunité de réseau de chaleur se présenterait. A cet égard, Etienne Lambert explique que 3 réseaux ont été identifiés dans l'ancien PCDR sur le centre de Wellin, dont celui en projet actuellement au niveau du hall sportif (lequel était le plus pertinent et efficace). Il serait peut-être pertinent de fusionner l'idée avec la fiche sur le développement de projets énergétiques utilisant des sources renouvelables (voir page suivante).

4/ Les actions ADU8 jusque ADU11 – Rénovation et isolation des logements privés au niveau des sols, toitures, murs extérieurs, vitrages, mais aussi ADU14 - Chaudières à condensation + ADU15 - Changement de vecteur énergétique pour le chauffage + ADU16 - Installations photovoltaïques + ADU22 - Installation solaires thermiques + ADU27 - Chauffage d'appoint et changement de vecteur énergétique + ADU361 - Pompes à chaleur GEO + ADU362 - Pompes à chaleur A-A + ADU363 - Pompes à chaleur A-E + ADU364 - Pompes à chaleur A-E pour ECS sont fusionnées sous l'intitulé « Incitation des Wellinois à améliorer l'efficacité énergétique de leurs logements et à utiliser une énergie verte ».

*A cet égard, Suzanne Keignaert précise que si le PAED a créé ces fiches, chacune en fonction des différents postes du logement, c'est parce que ces actions mobilisent chacune des technologies différentes.*

5/ Les actions ADU13 - Eclairage économique + ADU131 - Equipements peu énergivore sont fusionnées sous l'intitulé « Mise en place d'une centrale d'achats citoyenne axée sur l'énergie ».

6/ Les actions ADU12 - Isolation des bâtiments gros consommateurs + ADU7 - Eclairage public + ADU26 - Réduction des consommations des processus de fabrication + ADU 261 - Performance énergétique des bâtiments tertiaires pourraient devenir « Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics, tertiaires et industriels ».

7/ Les actions ADU17 – Installation de panneaux photovoltaïques pour bâtiments communaux + ADU18 – Installation de panneaux photovoltaïques pour bâtiments industriels + ADU20 –

Installation de panneaux photovoltaïques pour bâtiments tertiaires + ADU21 - Petit éolien pour l'industrie peuvent être regroupées (avec l'action « Construction d'un réseau de chaleur ») sous l'intitulé « Développement de projets énergétiques utilisant des sources renouvelables ». En sachant que pour la Commune, la biomasse et le solaire photovoltaïque sont les pistes privilégiées.

En effet, l'éolien (action ADU29 - Installation d'un parc de 1 éolienne de 3,5 MW) est abandonné car le territoire de Wellin ne s'y prête pas, étant à 99% en zone militaire. Cependant, la Commune n'exclut pas l'autorisation du petit éolien pour les entreprises mais est dubitative sur la concrétisation (temps de retour sur investissement trop long, lobby des citoyens contre les éoliennes, nombreux recours en justice qui bloquent les projets...). La Commune a déjà investi

A noter aussi que pour l'énergie solaire, un champ 'public' rempli de panneaux solaires (comme proposé à ce stade dans le PAED mais ne faisant pas l'objet d'une fiche) reste théorique : la commune ne possède pas de champ et d'un point de vue foncier, on a plutôt tendance à éviter le 'gaspillage' des terres. Pour la biométhanisation (projet public), la Commune y est favorable mais elle a de moins en moins d'argent et par ailleurs, l'investissement doit se faire maintenant pour peu de résultats à court terme...

Enfin, au niveau de l'hydroélectricité, ni la Commune ni la Province n'ont repéré de lieux potentiels pour exploiter l'eau (les deux moulins présents sont privés : l'un est à Lomprez, ne 'tourne' pas et sert de support pédagogique aux classes vertes de Wellin notamment, le second à Chanly a été rénové, électrifié et sert directement à la scierie).

8/ Les actions ADU30 - Formation à l'éco-conduite + ADU31 - Covoiturage peuvent être fusionnées en une seule fiche sous l'intitulé « Incitation des citoyens au covoiturage et à l'éco-conduite ».

9/ Les actions ADU32 - Remplacement de 3 véhicules de service par des voitures électriques + ADU33 - Remplacement de 60 véhicules privés par des voitures électriques + ADU34 - Borne de recharge + ADU35 - Vélos à assistance électrique sont à regrouper dans la fiche « Remplacement de véhicules privés et communaux par des véhicules électriques avec installation de bornes de recharge ».

10/ L'action ADU40 - Engagement d'un employé administratif en charge de l'énergie peut rester telle quelle.

A noter que les actions ADO12 - Informations spécifiques aux agriculteurs + ADU19 - Installations photovoltaïques pour bâtiments agricoles + ADU23 - Installation d'une centrale de production biogaz + ADU24 - Biogaz sur cultures dédiées + ADU25 - Economies d'énergie à la ferme + ADU28 - Installation individuelle de production de biogaz + ADU37 - Réintroduction de haies vives + ADU38 - Reboisement d'aires non valorisées + ADU389 - Culture de *miscanthus* seront traitées lors d'un prochain groupe de travail le 22/2 avec les agriculteurs.

Après ce tour d'actions, les participants s'interrogent sur le mode de fusion : est-ce mieux de regrouper par thème/filière ou par public ? Suzanne Keignaert suggère de ne pas trop simplifier ni diluer les fiches et garder un certain niveau de précision. La FRW en prend note et répond qu'il est toujours possible de « switcher » les éléments d'une fiche à l'autre. Rien n'est encore figé et la CLDR devra encore donner son avis.

#### ► Autres idées à creuser

Pour aider le citoyen au niveau « énergie », Catherine Marchal (commune de Tellin) vient de réserver une caméra thermique auprès de la Province afin de voir les déperditions de chaleur dans une habitation → Pourquoi ne pas la louer pour Wellin ? *Hors réunion, Suzanne Keignaert confirme que la*

caméra est mise à disposition gratuitement. Les informations sont à consulter sur : <http://www.province.luxembourg.be/fr/pret-de-camera-thermique.html?IDC=5267#.WJIEB2czWpo>

Au niveau de la communication, les agents de la FRW relatent l'expérience du Guichet de l'énergie et les améliorations possibles au niveau des différents supports existants (exprimées en consultations) :

- ✓ Le site internet (qui ne reprend pas la Convention des Maires au niveau contenu, logo...)  
→ Vraisemblablement, les citoyens ne le consultent pas... Mais si le site n'est pas 'vivant' ni attractif, la population n'ira jamais.
- ✓ Le bulletin communal → cela représente un coût pour la Commune si celle-ci augmente sa parution, passe par une agence pour la conception... La question pourrait être réglée si la Commune, qui a peu de personnel, avait un employé intéressé, avec des compétences graphiques et communicationnelles.
- ✓ Le blog → intéressant pour diffuser des infos ponctuelles mais géré par un citoyen.

Par ailleurs, Suzanne Keignaert propose de :

- Travailler sur les changements de vecteur au niveau du chauffage (ne plus avoir de pétrole) et sur le transport (deux 'gros consommateurs' quand on regarde les statistiques reprises dans le PAED) s'il fallait à un moment donné opter pour des priorités ;
- Réfléchir à l'organisation d'un concours de type « Energie Challenge » lancé par l'APERÉ (concours entre plusieurs ménages pour diminuer leurs consommations énergétiques) : <http://www.apere.org/fr/nos-campagnes-d%C3%A9ducation-permanente> (avec également l'animation « Qui veut gagner de l'énergie ? ») → Pourquoi ne pas l'organiser à Wellin et faire gagner un vélo électrique ?
- Se tourner vers la DGO5 pour l'achat de véhicules électriques (l'année dernière, les communes ont reçu un courrier de la DGO5 annonçant un subside pour l'achat d'un véhicule non polluant). *Hors réunion, Suzanne Keignaert envoie une copie du courrier aux participants.*

Enfin, Catherine Servotte termine avec l'idée du PAED de mobiliser différents leviers d'action dans le chef de la commune en matière d'énergie (page 45), à savoir : *soutenir le développement d'une expertise locale qui permettra au territoire d'être un acteur de changement*. A cet égard, il y a des communes qui organisent des ateliers de formation pour citoyens, afin de recevoir des clés/outils de compréhension et d'apprentissage (fonctionnement énergétique d'un logement, poser soi-même un isolant, lire un devis, poser des choix, ...) → cela vaut la peine de creuser la question.

## 5. Les suites

Etienne Lambert et Daniel Conrotte (retour de vacances le 27/2) tenteront de fixer une réunion avant la prochaine réunion de CLDR du 8/3 où on traitera de l'énergie.

La FRW remercie les participants pour leur implication et transmettra ce compte-rendu au Guichet de l'énergie pour avis.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,  
Catherine Servotte et Esther Zaeytydt